

**Le candidat/l'entreprise candidate (identité/coordonnées)**

* Nom de l'entreprise/commerce/artisan (raison sociale) : \*
* Enseigne ou nom commercial (si différent) : \*

|  |  |
| --- | --- |
| Numéro et rue\* |  |
| Complément d'adresse |  |
| Ville\* |  |
| Code Postal\* |  |
| Numéro de téléphone\* |  |
| Email\* |  |
| Site Web |  |
| CODE NAF\* |  |

* Activité (en quelques mots) : \*
* Eventuellement activité(s) annexe(s) :
* CODE SIREN/SIRET : \*

*9 chiffres pour le SIREN ou 14 chiffres pour le SIRET*

* Identité du (des) candidats (chef d'entreprise, commerçant, artisan, exploitant,...) : \*

*Nom, prénom, fonction*

**L'entreprise (caractéristiques, données chiffrées principales....)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Effectif\* | Effectif en alternance\*\* | Chiffre d'affaire | Résultat |
| 2022 |  |  |  |  |
| 2021 |  |  |  |  |
| 2020 |  |  |  |  |
| 2019 |  |  |  |  |

*Y compris dirigeant, conjoint travaillant éventuellement dans l'entreprise, CDD, temps partiel hors alternants, stagiaires et intérimaires.*
*\*\* Contrat d'apprentissage et/ou contrat de professionnalisation*

**L'innovation présentée**

* Dans quelle(s) catégorie(s) s’inscrit l’innovation présentée (possibilité de cocher plusieurs cases et d’inscrire ainsi l’innovation dans plusieurs catégories) ? \*

|  |  |
| --- | --- |
|  | Cochez |
| Innovation digitale/ transition numérique (commercialisation/ distribution, fabrication/ production, actions et outils de communication et de promotion, relations clients/ services complémentaires/ fidélisation, gestion de l’entreprise…) |  |
| Innovation développement durable/ transition écologique (énergie, gestion des déchets, recyclage ou valorisation, modalités de distribution/ circuits courts, approvisionnement/ circuits courts et locaux, bio et HQE, biodiversité, éco-conception…) |  |
| Innovation RSE/ emploi/ insertion/ implication locale (emploi, alternance/ apprentissage, insertion, handicap, pénibilité et bien-être au travail, implication des équipes, investissement dans la vie commerciale ou économique locale…) |  |
| Innovation culinaire (créativité et innovation, produits innovants / recettes, méthodes de fabrication…) |  |

* Quand a-t-elle été mise en place (année de lancement retenue : 2021 et 2022) ? \*
* Description de l'innovation présentée (en quelques lignes) : \*
* Motivations (raisons) de sa mise en place : \*
* Quels avantages/ résultats en avez-vous tirés pour votre propre activité (CA/ résultats, notoriété et communication, nouvelle clientèle, fidélisation, productivité, réduction des frais ou des coûts, embauche, meilleure insertion territoriale…) ? \*
* Quels avantages/ conséquences en avez-vous tirés sur un plan général et/ou collectif (pour votre environnement, votre profession, votre commune ou votre territoire, ses habitants, l’écosystème local, d’autres entités économiques et commerçantes…) ? \*
* Si ces avantages sont « chiffrables », pouvez-vous nous communiquer certaines de ces indicateurs (CA, embauche, …) :
* A contrario, cette innovation a-t-elle eu (aussi) des conséquences moins positives ? Ou entrainé des frais supplémentaires (investissements et frais supplémentaires, taille des locaux ou emplacement, difficultés d’approvisionnement ou de SAV, modification des process et méthodes, difficultés d’adaptation du personnel, obstacles administratifs…) ?
* Pouvez-vous donner une fourchette du coût de mise en place de cette innovation ? En année 1 et les années suivantes (si nécessaire).
* Avez-vous eu recours à des conseils ou un diagnostic extérieur ou à une aide à l’investissement ?
* Pensez-vous que cette innovation puisse être "dupliquée" ou reproduite (et dans quelles conditions éventuelles) ? \*
* Et pour quel type d’entreprises ou d’activités ?
* Pièces à joindre : \*

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Cochez** |
| Le présent dossier |  |
| Un extrait K ou Kbis, un extrait d'immatriculation au RNE pour les artisans ou un avis de situation Sirene ou .... pour les agriculteurs |  |
| Une déclaration sur l'honneur (manuscrite et signée) de conformité de l'entreprise avec les obligations sociales et fiscales |  |
| Tout document (flyer, photo, vidéo, plaquette, articles de presse,...) décrivant ou présentant l'innovation |  |

*NB :*

*1. Les dossiers incomplets ne pourront pas être retenus.*

*2. En présentant un dossier, vous êtes susceptible de recevoir la visite de membres du jury du Challenge Innov'alim 95, chargés de l'instruction du dossier.*

\* Champs obligatoires

**Date et signature du dirigeant :**

**Rappel de la procédure de dépôt de candidature et de sélection des candidats :**

1. Dépôt des candidatures de juin à octobre 2023
2. Date limite de dépôt des dossiers : le 31 octobre 2023
3. Étude, présélection et sélection des dossiers (de la réception du dossier à novembre 2023) et visite du jury chez le candidat (novembre 2023)
4. Information des candidats de novembre à décembre 2023
5. Cérémonie de remise des distinctions Innov’alim 95 : décembre 2023 ou janvier 2024

Le règlement du Challenge est disponible sur [www.entreprises.cci-paris-idf.fr](http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr) ou auprès de la CCI 95 (Cap Cergy, 35, Boulevard du Port, 95000 Cergy)

**Conditions générales de participation :**
En remplissant, signant et déposant le présent dossier de candidature, le dirigeant de l’entreprise accepte les points suivants :
- Les documents de candidature transmis demeurent la propriété de l’organisateur du Challenge et ne pourront être retournés aux candidats.
- L’entreprise candidate et un éventuel prestataire avec lequel a été construite et mise en place son innovation autorisent l’organisateur du Challenge à publier et diffuser, quel que soit le support, les documents contenus au dossier, à des ﬁns de promotion ou toutes autres ﬁns reconnues par la loi, dans un délai de 5 ans après l’année de candidature.
- La participation à ce Challenge entraîne l’acceptation pleine et entière de son règlement (téléchargeable sur le site web [www.entreprises.cci-paris-idf.fr](http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr) ou sur demande à la CCI 95).
- En cas de nécessité, l’organisateur de l’opération dispose de la faculté de suspendre, de modiﬁer le calendrier ou d’annuler le prix, sans que cela n’entraîne de sa part un quelconque dédommagement.